

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, LOUSTAU, IDOIBE, SARASOLA, BOURDET-PEES, VALIANI, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, MALEIG, GINIEIS, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs : Anne-Marie BARRERE à André BERNOS
Jean-Claude ELICHIRY à Jean MENE-SAFRANE
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO à Robert BAREILLE
Fabien REICHERT à Bernard UTHURRY
Gilles BITAILLOU à Véronique PEBEYRE
Patrick MAILLET à Philippe GARROTE
Nathalie REGUEIRO à Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY
Patrice CRESTE suppléant de Henri GIMENEZ
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, France JAUBERT-BATAILLE, Bernadette BOERIE.

RAPPORT N° 13

SERVICES TECHNIQUES : AMENAGEMENT DES EX LOCAUX DU SDIS

M. MINJUZAN rappelle que par délibération du 16 décembre 2009, le Conseil Communautaire a adopté le principe de réalisation de travaux dans les bâtiments libérés par le SDIS à la zone industrielle de Légugnon pour l'aménagement des locaux des Services Techniques et du SPANC.

Cela permettra d'offrir à nos services des locaux adaptés à leurs besoins et de créer un rapprochement entre les équipes techniques de la ville d'Oloron, du SICTOM et de la CCPO afin de faciliter des mutualisations et des économies de fonctionnement.

Pour ce faire, il convient maintenant de régler les modalités d'occupation de ces locaux qui appartiennent à la ville d'Oloron. Elle va récupérer le 12 avril prochain l'ensemble des locaux érigés sur la parcelle cadastrée section AD n° 143 qui avaient été mis à disposition du SDIS et laissés libres à la suite de leur déménagement sur le parc d'activités Pierre Lanneretonne.

La ville d'Oloron a proposé une mise à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans de la partie des bâtiments nécessaire à l'installation de nos services, pour l'euro symbolique. Un document d'arpentage viendra préciser le découpage de la parcelle.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **ACCEPTE** la location d'une partie des bâtiments de l'ancien SDIS dans les conditions suivantes :
 - * Bail emphytéotique d'une durée de 99 ans
 - * Location à l'euro symbolique
 - * Prise en charge des frais inhérents à la rédaction de l'acte (géomètre, frais de notaire, inscription hypothèques...)
 - * Prise en charge de toutes taxes et contributions relevant du locataire bailleur
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié et régler les frais afférents
- **VOTE** les crédits nécessaires, qui sont disponibles sur l'opération 122

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 Avril 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY